



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « TRANSPORTS » DU 6 FEVRIER 2018

Diffusé le : 3.04.2018

Participants :

Jean-Louis LUGEZ	Animateur commission – Comité historique et artistique du Béthunois
Aurélié BOUTELLIER	Asso. Les PC de l'Espoir
Géraldine BULINSKI	Maison Commerce, Artisanat, prestation services et prof. libérale Béthune
Pierre DURIEZ	Président du Conseil de développement – BGE Hauts de France
Freddy GUILBERT	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Nord/Pas-de-Calais
Joël LEMEE	Force Ouvrière
Véronique CARPENTIER	GrDF
Vincent MOLCRETTE	Université FSA Béthune
Brigitte HANNOIR	Asso. Femmes responsables
Evelyne GUILBERT	Auditrice Libre
Hugues HOUZE DE L'AULNOIT	Adjoint au sport – Mairie de DOUVRIN
Yves BOUTTIER	Conseiller délégué – Mairie de CAONNE-RICOUART
Annie CARINCOTTE	1 ^{ère} adjointe – Mairie de CALONNE-RICOUART
Michèle TACLET	Adjointe – Mairie de LOCON
Sylvain DI FRANCO	Responsable Transport – GHT de l'Artois

Excusés :

Alain CUISSE	CCI Région
Annie ADANCOURT	UDCCAS 62
Daniel BRICHE	FPH Beuvry
Geneviève COILLIOT-LUGEZ	Asso. Béthune-Nature
Michel CUVELIER	APEI arrondissement de Béthune
Jean-Pierre PAKULA	Ordre National du Mérite
Daniel DOURLENS	Asso. Droit au vélo pour Béthune et sa région
Anne LAMIAUX	Auditrice Libre
Karine DEMANDE	Mairie de LOCON

Rapporteur :

Jean-Louis LUGEZ	Animateur de la commission « Transports »
------------------	---

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 7.12.2017 (cf. mail du 16.01.2018)
- 2) Point sur les questions de mobilité sur le territoire
- 3) Point sur les suggestions éventuelles à présenter à une prochaine plénière du Conseil de développement

POINT SUR LES QUESTIONS DE MOBILITE SUR LE TERRITOIRE

Après avoir adopté la rédaction du Compte Rendu de la réunion du 7 décembre 2017, les participants sont revenus sur les points abordés et les informations reçues lors des deux dernières réunions des 26 octobre et 7 décembre 2017 (non répétés dans le présent compte

rendu), en particulier pour proposer des recommandations en matière de transport et de mobilité que le Conseil de Développement pourrait adopter.

Ils ont également pris connaissance de la Version provisoire de février 2018 du PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS, mis en ligne par le SMT Artois-Gohelle (*) et dont ils venaient d'être informés.

Nota : le SMT souhaitant arrêter le nouveau PDU lors de la réunion du Comité Syndical qui se tiendra le jeudi 15 mars prochain : les remarques à formuler sur le nouveau PDU sont à adresser au plus tard le vendredi 2 mars 2018 afin de pouvoir être intégrées au document.

Compte tenu de ces échéances, les participants à la réunion ont donc fait une première analyse, non exhaustive, de ce PDU. Ils ont repris aussi les observations principales précédentes :

- TER : Le conseil de développement relaye l'inquiétude créée par l'interruption pour travaux de la ligne Béthune – Saint-Pol et sur la garantie que la ligne soit réouverte (position donnée le 27 novembre 2017 par Monsieur Franck Dhersin, Vice-président Transport de la Région, sur le financement des travaux par la Région et par l'Etat, et sur la garantie de la réouverture de la ligne anticipée fin 2020).

- TGV : Le conseil de développement relaye les craintes pour notre agglomération de voir réduire le nombre de dessertes par TGV du territoire en gare de Béthune, compte tenu de la diminution du nombre de TGV constatée ces dernières années et de l'étude actuelle par l'Etat d'une refonte du modèle économique du TGV et de la stratégie des gares desservies (objectifs d'optimisation de l'utilisation et du remplissage des TGV, en ambiguïté avec la politique de service public attendue).

SUGGESTIONS PROPOSEES PAR LA COMMISSION POUR LE PDU

Suite à une première analyse, non exhaustive, la commission suggère deux remarques destinées à être intégrées au PDU :

- Ferroviaire

Accès de tous les TGV, entre Arras et Dunkerque, aux passagers en possession d'un titre TER (à négocier entre la Région et la SNCF), comme c'est déjà possible sur certains d'entre eux : TGVAUTORISES.

Cela assurerait, sans moyen additionnel, un meilleur remplissage des TGV en même temps qu'une offre supplémentaire pour les usagers TER.

- BHNS - Bus

Compte tenu du tracé des lignes et de l'implantation des arrêts prévus pour les BHNS : prévoir, dans le PDU, les moyens performants d'accessibilité ou de rabattement (autres lignes - Trajets à la Demande (TAD) - Navettes) pour répondre aux besoins des usagers des centres ou zones d'activité non desservis directement, et nécessaires à l'efficacité des BHNS et à la mobilité sur le territoire (par exemple pour :

. les zone industrielles,

. le centre de Gosnay,

. la place Clemenceau de Béthune (pôle important et en plein développement de la ligne Bulle 2, qui n'est plus intégré dans la ligne BHNS et pour lequel rien n'est prévu dans le PDU pour compenser), ...

(*)

<https://wettransfer.com/downloads/7ea9ed5ade0de45ea3487f67eb5c3a6520180205154745/1ed22af78554481f5787e7a895b51f9d20180205154745/f35454>

